



TERMES DE RÉFÉRENCE Réalisation d'un film institutionnel de capitalisation du projet OSC2

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Cette mission s'inscrit dans le cadre du **projet OSC2** mis en œuvre par Save the Children en Mauritanie avec le financement de l'Union européenne.

L'objectifs du projet OSC2 mise en œuvre en partenariat avec l'ONG ACTIONS s'inscrit globalement sur le renforcement de la société civile mauritanienne afin de promouvoir les droits des enfants et des jeunes par la mise en place d'activités visant la cohésion sociale, la promotion d'initiatives culturelles et citoyennes. En effet, la société civile mauritanienne se caractérise par une énergie forte et un accroissement depuis plusieurs années dans le tissu associatif. A travers cette action, ce sont près de 3000 enfants/jeunes qui ont bénéficiés du renforcement de compétences de la société civile. Ils ont parfois eux-membres été les bénéficiaires directs des Organisations de la Société Civile que le projet soutien.

A la fin de la mise en œuvre des actions, il est prévu par le plan de communication du projet de produire un film institutionnel de capitalisation afin de retracer sous forme de leçons apprises l'ensembles des activités mises en œuvre. Le but de ce film de capitalisation vise à montrer les l'engagement de Union européenne et de Save the Children Mauritanie à travers le renforcement des capacités de la société civile Mauritanienne. Aussi, à montrer, l'implication du Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF), des Organisations de la Société Civile (OSC) de Nouakchott et Nouadhibou, du Ministère de la jeunesse, des association et mouvements de jeunes, des organisations internationales et la participation des jeunes et des enfants au processus.

2. OBJECTIF SPÉCIFIQUE

L'objectif de la mission est de réaliser un film institutionnel de capitalisation entre 3 à 6 minutes selon le script et le scenario présenté visant à capitaliser sur les actions menées. Cette capitalisation doit s'orienter sur les objectifs visés de renforcement de la société civile mauritanienne pour la promotion des droits de l'enfant et des jeunes. Le film devra prendre en compte l'ensemble des composantes et activités mise en œuvre : Activités culturelles organisées, les sensibilisations effectuées, les différentes collaborations entre acteurs, le processus de renforcement de capacités, les formations effectuées, la participation et l'impact sur les enfants.

3. RÉSULTAT ATTENDU

Production d'un film institutionnel de capitalisation retraçant tout le processus du projet OSC2 avec des interviews, témoignages, documentation et leçons apprises. Il devra être produit en français sous-titré en arabe et sera destiné aux collaborateurs, les acteurs qui ont participé à la mise en œuvre, mais également au grand public et publié dans nos différentes plateformes de réseaux sociaux (YouTube et Facebook).

4. PROCESSUS DE RÉALISATION

Sous la Supervision de la Cheffe de Mission de Save the Children Mauritanie, durant la réalisation du film, le prestataire chargé de la production travaillera en étroite collaboration avec une équipe mise en place pour le suivi, qui est composé de :

- Équipe de communication de Save the Children
- La Cheffe de projet OSC2
- Conseillère Protection et Genre
- Équipe MEAL de Save the Children
- Équipe de l'ONG ACTIONS





L'équipe de suivi de Save the Children et l'ONG ACTIONS aura pour mission :

- Le développement d'une feuille de route et une trame avec le prestataire pour la réalisation du film documentaire de capitalisation ;
- Le suivi des travaux proposés ;
- Apporter des corrections avant la production de la version définitive.
- La visualisation du film avant sa validation et distribution finale.

5. LES ETAPES DE LA REALISATION (MÉTHODOLOGIE)

Le prestataire veillera à obtenir une validation formelle des étapes suivantes :

1. Déplacement à Nouadhibou

Le projet OSC2 a été mise en œuvre dans deux zones d'intervention. De ce fait, le prestataire devra se rendre à Nouadhibou pour collecter des données (interviews, de témoignages) ... et rencontrer les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet. Le prestataire sur orientation des équipes de projet, s'organisera pour obtenir toutes les données adjointes au projet et celles complémentaires pour les besoins de la réalisation du film comme cela devra se faire aussi à Nouakchott.

2. Développement d'un scénario

Une rencontre sera organisée avec le consultant pour l'élaboration d'un draft de production avec un résumé de la structure (Story-board) général du film institutionnel de capitalisation et un script qui comprend les éléments clés à inclure.

3. Finalisation

Après avoir recueilli les remarques de l'équipe de suivi sur la première version du film monté, le prestataire intègre les modifications nécessaires et réalise le montage final du film avec une proposition de sous-titrage en version électronique pour corrections et validation avant incorporation dans le film ;

4. Produit final validé

Un film institutionnel de capitalisation livré sur support USB et sous-titré en arabe. Le prestataire peut proposer un time line adaptée (3, 4 ou 6mn) selon la pertinence d'une durée adaptée.

5. CALENDRIER DE REALISATION

La durée totale de réalisation du film ne doit pas excéder 3 semaines à compter de la date de signature d'un contrat signé entre Save the Children et le prestataire.

6. LIVRABLES

Après accord portant sur la version finale du film documentaire, le prestataire retenu livrera à Save the Children à la fin de la prestation :

- Une copie originale du film de fin de projet sous-titré en arabe sur support adapté (Clé USB);
- Tous les droits d'exploitation et de propriété octroyés à Save the Children signé dans un document de Copyright assigné.

7. PROFIL DU PRESTATAIRE

Seules peuvent participer à la présente consultation, les personnes morales (sociétés de production audiovisuelle) qui bénéficient :

- Une expérience avérée dans la réalisation de film institutionnel ;
- D'une expérience de travail avec des organisations internationales.





 Une identification fiscale régulière avec une attestation de régularité aux impôts ou un récépissé en bonne et due forme et une justification précise d'exonération d'impôts selon le cas.

8. PROPOSITIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES

L'offre financière proposée par le prestataire doit être formulé en **TTC (Toutes Taxes Comprises)** et devra prendre en compte toutes les dépenses afférentes à la réalisation du film institutionnel de capitalisation (coût de ressources humaines et coûts opérationnels nécessaires pour la réalisation).

L'offre financière devra respecter le suivant modèle :

| Concept | Unité | Nombre d'unités | Coût unitaire | Coût total |
|--|-------|--------------------|---------------|------------|
| Ressources humaines | | | | |
| Honoraires | | | | |
| Frais de mission | | | | |
| Fonctionnement | | | | |
| Matériels, outils | | | | |
| Frais généraux | | | | |
| TOTAL (HTT) | | | | |
| Droits, Taxes ou Impôts (si imputable) | | | | |
| TOTAL (TTC) | | | | |

Les offres financières ne respectant pas ce modèle de présentation et ne désagrégeant pas correctement les informations requises, ne seront pas retenues pour la phase d'évaluation des candidatures. Tout droits, taxe ou impôt frappant cette prestation de services devra être clairement reflété et désagrégé dans l'offre financière de la candidature.

Le prestataire proposera une offre technique créative et une offre financière pour la réalisation du film. Il devra proposer un chronogramme des tâches de production détaillé qui comprennent les différentes étapes du travail.

La proposition financière, inclut les honoraires du prestataire et doit prendre en compte les actions suivantes :

- La pré-production (rédaction scénario, préparation, repérage, ...);
- La production (reportage, régie, consommable, ...);
- La post-production (Montage, mixage);
- Déplacement d'une semaine à Nouadhibou pour les besoins du film (Interviews, témoignages, prise de capsules vidéo et photos).

L'offre technique doit tenir compte particulièrement d'une méthodologie de travail, de reportage vidéographique et contenir :

- Une méthodologie claire pour la production du film prenant en compte tous les aspects indiqués plus haut;
- Une liste des moyens techniques : les capacités techniques disponibles, la description explicite des moyens matériels disponibles ;
- La composition détaillée des équipes de travail envisagées, la qualification professionnelle et les qualités des membres de l'équipe si, impliquées au processus de réalisation;
- Un chronogramme détaillé pour la mise en œuvre de prestation.





9. CRITERE D'EVALUATION DU DOSSIER

Offre technique: 60 points

Méthodologie : 20 pointsChronogramme : 10 points

- Composition détaillée des équipes/Prestataire et CVs : 10 points
- Expérience dans la réalisation et la conception de film de capitalisation : 10 points. (Ce point sera évalué en fonction des attestations de bonne exécution fournies).
- Expérience de collaboration avec des organisations internationales pour le même type de travaux : 10 points
- Dossier administratif : Registre de commerce, attestation de régularité à la CNSS, attestation d'immatriculation à la Direction Générale des Impôts. Dans le cas où, c'est une association, il faudra fournir le récépissé

Offre financière: 40 points

Il est obligatoire de respecter le format présenté dans ces termes de référence. Si l'offre présente des taxes, il faudra présenter l'attestation prouvant que le prestataire est assujetti à cette taxe, faute de quoi ce montant sera déduit du montant total dû.

10. **SOUMISSION DU DOSSIER**

Le dossier de candidature composé de l'offre technique (méthodologie et chronogramme en maximum 5 pages) et financière doit être déposé avant le **14/10/2022** en envoyant le dossier de candidature par email, sous l'objet **"Film de capitalisation du projet OSC2"**, à l'adresse suivante : info.mr@savethechildren.org

Indications et conditions :

- Les offres financières ne respectant pas ce modèle de présentation et n'analysant pas correctement les informations requises, ne seront pas retenues pour la phase d'évaluation des candidatures.
- Tout droits, taxes ou impôts incombant à la prestation de services devra être clairement reflété dans l'offre financière.
- Le prestataire proposera une offre technique créative et une offre financière pour la réalisation du travail demandé. Il devra proposer un chronogramme des tâches de production détaillé sur une durée maximum de trois (3) semaines qui comprennent les différentes étapes du travail.
- La proposition financière, inclut les honoraires du prestataire doit prendre en compte toutes les actions citées dans ce présent terme de Référence à la section 5 (Étapes & Méthodologie).
- Les documents administratifs notamment, un récépissé et CNSS sont obligatoires pour les associations. Un numéro d'identification fiscale (NIF) et une attestation de régularité aux impôts et obligatoire pour les entreprises ou autres personnes morales apte à concevoir un film institutionnel. **Tous les documents devront être en français.**